

MODIFICATION D'AMENAGEMENT FORET DOMANIALE DE GOUFFERN (61)

Document argumentaire

I - Aménagement en vigueur (2006 - 2025)

- Contenance : 943,81 ha, dont 942,58 ha en sylviculture de production.
- Arrêté ministériel du 8 janvier 2009.
- Série unique traitée en futaie régulière sur 778,66 ha et irrégulière sur 163,92 ha.
- Les essences objectif principales sont principalement le chêne sessile (60%), le chêne pédonculé (17%), le pin laricio de Corse (7%), le pin sylvestre (5%).
- Une surface de 38,30 ha est prévue à régénérer au sein d'un groupe de régénération de 66,27 ha.

II - Problèmes posés

Les prélèvements type des coupes d'amélioration et de futaie irrégulière ont été surestimés par rapport à la croissance des peuplements (50m³/ha en coupes A1 et A2, 60m³/ha en coupes A3, A4 et JA). De plus, compte tenu de forts prélèvements réalisés, les rotations prévues se sont avérées parfois trop courtes. Ainsi, lors des préparations d'état d'assiette, les peuplements de Chêne – Hêtre retenus en coupe d'amélioration A3 ou A4 présentent au maximum un capital de 28-29 m²/ha ; lorsqu'ils ne présentent que 23-24 m²/ha, la coupe est généralement reportée.

Pour ces groupes, il en résulte un écart entre la récolte prévue (6380m³/an) et la récolte effective (en moyenne, 4920m³/an de 2006 à 2015, 4688m³/an de 2006 à 2016 (en intégrant l'estimation de l'état d'assiette 2016)) (Cf. : Annexe 1 – Extrait du bilan 2015 de la forêt).

III - Modification des rotations de coupes

Pour le Chêne sessile en amélioration, la rotation prévue dans l'aménagement est de 6 ans jusqu'à 40 ans et de 8 ans ensuite. Conformément au guide de la Chênaie atlantique et aux consignes données lors de la tournée du 6 avril 2012 en forêt domaniale de Réno-Valdieu, la rotation sera de 8 ans jusqu'à la troisième éclaircie, puis de 10 ans. Il en résulte au maximum 2 coupes et non pas 3 lors de l'aménagement. La surface à parcourir globale a été modifiée en déduisant la surface cumulée de ces troisièmes éclaircies prévues.

La rotation en futaie irrégulière de Chêne est maintenue à 8 ans pour travailler dans les perches.

Pour les autres essences que le Chêne, en amélioration, la rotation prévue dans l'aménagement est maintenue à 6 ans jusqu'à 70 ans et 8 ans ensuite.

IV - Modification des prélèvements type en amélioration et futaie irrégulière

Sur la base des prélèvements du guide de la chênaie atlantique et des prélèvements, toutes essences confondues, réalisés depuis 2006 (Cf. : Annexe 2), les prélèvements retenus sont les suivants. Il en résulte une récolte moyenne de 3405 m³/an.

Type de coupe	A1	A2	A3	A4	JA	Total	Moyenne/an
Surface à désigner initiale (ha)	18,06	77,14	1077,4	543,74	427,17	2143,51	
Surface à désigner corrigée (ha)	18,06	77,14	955,64	421,35	427,17	1899,36	
Prélèvement-type initial (m ³ /ha)	50	50	60	60	60		
Prélèvement-type corrigé (m ³ /ha)	30	30	35	40	35		
Volume prévu initial (m³)	903	3857	64644	32624	25630	127659	6383 m³/an
Volume prévu corrigé (m³)	542	2314	33447	16854	14951	68108	3405 m³/an

V - Conséquences sur la récolte prévisible totale

L'IGN estime la production biologique des forêts publiques de la région Pays d'Auge à 5,96 m³/ha/an en volume bois fort tige (cycle 3 de l'Inventaire forestier national). En ajoutant 8% de houppier, la production biologique totale est estimée à 6,44 m³/ha/an.

Volume Présumé Réalisable (VPR)	VPR Régénération	VPR amélioration	VPR total	VPR / surface en sylviculture
Prévision de 2006	1160 m ³ /an	6380 m ³ /an	7540 m ³ /an	8,00 m ³ /ha/an
Prévision de 2015	1160 m ³ /an	3405 m ³ /an	4565 m³/an	4,84 m ³ /ha/an

Malgré le maintien de la récolte prévue en régénération, la récolte totale prévisible est inférieure à la production biologique estimée, en lien avec la jeunesse de cette forêt, qui impose un groupe de régénération réduit.

VI – Lien avec les applications

Cette modification fait l'objet d'une fiche FSA.

Les reports ou suppressions de coupes liés aux allongements de rotations seront mis à jour dans l'application Rec Prev au fur et à mesure de leur passage à l'année d'état d'assiette.

IX – Annexes

- annexe 1 : Extrait du bilan 2015 de la forêt
- annexe 2 : Prélèvements réalisés depuis 2006 en forêt domaniale de Gouffern

Cette modification d'aménagement forestier a été élaborée par
Véronique ETIENNE, Responsable du service forêt de l'agence Basse-Normandie

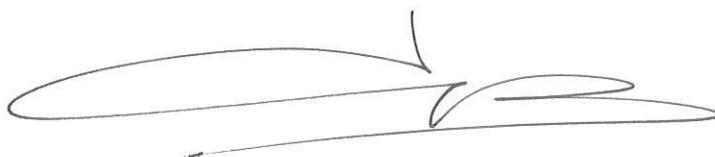
En collaboration avec :

Jean Paul LECOMTE et Christian CLEMENT, de l'UT du Bocage
Isabelle DANCOURT, Responsable SIG de l'agence Basse-Normandie

A Alençon, le 6 novembre 2015,



Contrôlé par Bertrand DUGRAIN, Directeur de l'agence Basse-Normandie
Le 23 novembre 2015



Annexe 2 - Prélèvements réalisés en forêt domaniale de Gouffern

Type de coupe par année		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2006-15	Moyenne 2012-15
A1	Surface parcourue (ha)			6	2							8	
	Prélèvement réalisé (m3)			180	30							210	
	Prélèvement réalisé (m3/ha)			30	20							28	
A2	Surface parcourue (ha)	2		34			12	9		6		64	15
	Prélèvement réalisé (m3)			1864			463	332		121		2780	453
	Prélèvement réalisé (m3/ha)			54			37	36		20		43	30
A3	Surface parcourue (ha)	28	64	62	108	76	54	22	59	100	14	586	195
	Prélèvement réalisé (m3)	1950	4594	3303	4841	4335	3090	840	2144	3402	507	29006	6893
	Prélèvement réalisé (m3/ha)	71	72	53	45	57	57	38	36	34	36	49	35
A4	Surface parcourue (ha)	39		30		27	52	27		11	42	228	80
	Prélèvement réalisé (m3)	2430		1707		1498	2772	1345		396	1435	11583	3176
	Prélèvement réalisé (m3/ha)	62		57		56	54	50		36	34	51	40
JA	Surface parcourue (ha)				34	18	15	12	35		50	163	96
	Prélèvement réalisé (m3)				1592	1060	732	249	1097		2529	7259	3875
	Prélèvement réalisé (m3/ha)				47	57	48	21	32		51	44	40

